

N° d'ordre : 13
Année : 2021

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

08-10-2021 à 18h30

Secrétaire de Séance : Mr EYNARD Franck

Présents : M. BOISSOUT, M-M. DAUBIGNEY, F. EYNARD, C. SALETES, S. GADAIS, PEYRON MC, P. LALLIER, C. BOMPARD,

Procurations : R. CHAIX pour EYNARD F, CROUZET J pour PEYRON MC, VERNAZ J pour LALLIER P, MEYNARDIE M pour BOISSOUT M, TRIQUET ML pour SALETES Ch

Participation par visioconférence :

Absents : FAUCON G, ROUSTAN A,

Séance ouverte à 18h30

Approbation du compte rendu du CM du 09-07-2021

Selon document envoyé le 11-07-2021.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider ce compte rendu et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents le concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés : 13

Délibération « Tarifs concessions cimetièrè ».

Aujourd'hui deux délibérations régissent les tarifs des concessions du cimetière. De plus, le prix au m² d'une concession pleine terre est ridiculement bas par rapport aux communes avoisinantes.

Cela nous permettrait de gérer au mieux les places disponibles et d'éviter la multiplication de concessions attribuées à un seul concessionnaire.

Actuellement, les tarifs proposés sont :

Concession 15 ans						Concessions 30 ans					
Tombe m ²	Caveau 1pl	Caveau 2pl	Caveau 3pl	Caveau 4pl	Caveau Supl/pl	Tombe m ²	Caveau 1pl	Caveau 2pl	Caveau 3pl	Caveau 4pl	Caveau Supl/pl
45	1500	2000	2500	3000	500	45	1500	2000	2500	3000	500

Columbarium 400€ la case quel que soit la durée de la concession 15 ou 30 ans.

Proposition est faite de ,

regrouper tous les tarifs sur une même et seule délibération,

de proposer deux durées possibles pour une concession, 15 ans ou 30 ans,

de modifier le tarif d'une concession, d'un caveau et d'une case columbarium en fonction de la durée de la concession.

Les tarifs proposés seraient de :

Concession 15 ans						Concessions 30 ans					
Tombe m ²	Caveau 1pl	Caveau 2pl	Caveau 3pl	Caveau 4pl	Caveau Supl/pl	Tombe m ²	Caveau 1pl	Caveau 2pl	Caveau 3pl	Caveau 4pl	Caveau Supl/pl
100	1500	2000	2500	3000	500	200	2000	2500	3000	3500	500

Columbarium, **500€** pour une concession de 30 ans et **300€** pour une durée de 15 ans.

Gratuité pour une concession temporaire d'une durée < 3mois renouvelable une seule fois

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents la concernant.

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés : 13

Délibération « Attribution du marché de Maitrise d'œuvre Maisons Dessales ».

Afin de réaliser les plans et la MOE pour les travaux de réaménagement des maisons Dessales, cinq architectes ont été consultés. Après analyse il en ressort que la proposition faite par Mr Hanemian qui est la mieux placée pour répondre à nos attentes (voir tableau joint présenté en Conseil)

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés :13

Délibération « convention APC ».

La convention d'une durée de neuf ans qui nous lie avec la Poste arrive à son terme. Il nous faut la renouveler si nous désirons que notre APC puisse perdurer.

Aussi proposition est faite de renouveler cette convention pour une durée de neuf ans.

Pour information cette convention a été mise en place avec la Poste en 2003

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés :.13

Délibération « Autorisation de Division Volume ».

La maison (parcelle A 1220),dont une pièce a été construite sur le Soustet qui mène à la tour de Chamaret (ancienne porte du Château) est en cours de changement de propriétaire.

La pièce située au-dessus du Soustet a été bâtie il y a plusieurs décennies sans autorisation d'urbanisme.

Pour la vente il est nécessaire de régulariser cette occupation au-dessus du domaine public. Il nous faut donc délibérer.

Aussi proposition est faite de valider cette division volume

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés :.13

Délibération « Passage de Titres en Créances Éteintes».

Suite à liquidation d'entreprise deux créances doivent être passée en créances éteintes.

La somme globale est de 196€.

Proposition est faite de valider cette proposition du Trésor Public.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés :.13

Délibération « Admission en Non-Valeur ».

Après de nombreux recours il nous est impossible de recouvrir les redevances écrites sur le document du Trésor Public.La somme globale est de 3725,18€.

Proposition est faite de valider cette proposition du Trésor Public et de passer ces redevances en Non-Valeur et de stopper les recours auprès des contribuables.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés :.13

Délibération « Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement imputée au compte 204».

La commune est assujettie à l'application de la norme de comptabilité M14. Conformément à la réglementation, il convient de fixer les durées d'amortissements des subventions d'équipement versées, imputées au compte 204. Les durées maximales d'amortissements fixées par décret n°2015-1846 du 29-12-2015 sont :

5 ans pour les subventions qui financent des biens mobiliers, du matériel ou d'études.
30 ans pour les subventions qui financent des biens immobiliers ou des installations.
40 ans pour les subventions qui financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés : 13

Délibération « Convention unique pôle santé et sécurité au travail ».

Pour faciliter et améliorer les démarches administratives, le CDG 26 met en place une convention unique en santé et sécurité au travail (C.U.S.S.T). Approuvée par le CA du CDG le 20-09-2021, celle-ci regroupera la médecine du travail, l'inspection en santé et sécurité au travail, le coaching et la psychologie du travail et des organisations.

Le CDG 26 demande aux Conseils Municipaux de valider cette convention unique.

Aussi proposition est faite .au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés : 13

Délibérations et décisions urgentes

Délibération « Motion de soutien à la filière lavandicole »

Selon document joint et visionné en CM

Aussi proposition est faite .au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés : 13 à l'unanimité des présents

Délibération « Renouvellement convention unique en archives, numérisation et RGPD »

La convention d'une durée de trois ans qui nous lie avec le CDG26 arrive à son terme. Il nous faut la renouveler si nous désirons que l'activité de l'archiviste puisse perdurer.

Aussi proposition est faite de renouveler cette convention pour une durée de trois ans.

Tarifification selon document joint et visionné en CM

Aussi proposition est faite .au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés : 13

Décision :

Travaux de nettoyage du lavoir de la Grand Font »

Selon le devis présenté en CM par Ch Saletes, la facture sera réglée en deux parts égales par l'ASTC et la commune .

Utilités et options :

Récupération des eaux du trop-plein du château d'eau

Point sur les dossiers en cours

Point sur les travaux la Poste

Point sur la préparation de la gazette, pour une distribution pour le 8 décembre au plus tard.

Prochain rendez-vous

Jardins Partagés : Une rencontre sera réalisée avec les personnes intéressées qui ont laissées leurs coordonnées sur le registre au secrétariat de mairie et un article sera diffusé dans la gazette.

Prochain CM le 26-11-2021 à 18h30.

La séance est levée à 19h45

Éclairage village : à couper à partir de 0h au lieu de 23h entre le 01/07 et 31/08. => voir pour réglage avec l'entreprise.